



# DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR UNE TERRASSE

Service urbanisme de la ville de Saint Cyprien

Année 2023

Type de demande : 1ère demande  Renouvellement

PORT

PLAGE (HORS PORT)

VILLAGE

## 1 - Renseignements concernant l'établissement

Nom de l'établissement	
Adresse	
N° de téléphone	

## 2 - Renseignements concernant le fonds de commerce

Nom et prénom	
Ou nom de la société	
Adresse domicile	

## 3 - Renseignements concernant le gérant ou l'exploitant chargé d'acquitter la redevance

Nom et prénom	
Adresse personnelle	
N° de téléphone Mail	
Adresse e-mail	

## 4 - Renseignements concernant le propriétaire des murs

Nom et prénom	
Nom de la société	
Adresse du domicile	

**6 - Demande de terrasse**

Je soussigné (e), Madame , Monsieur ,

**Nom :**

**Prénom :**

agissant en qualité d'exploitant ou de membre désigné par la société propriétaire du fonds de commerce, sollicite l'autorisation d'installer, sur le domaine public, une terrasse de        m<sup>2</sup> dont :

- m<sup>2</sup> « fermé »
- m<sup>2</sup> « couvert »
- m<sup>2</sup> « plein air »

Longueur de façade de l'établissement :        m

**NB : la longueur de la terrasse sera obligatoirement la même que la longueur de la façade de l'établissement.**

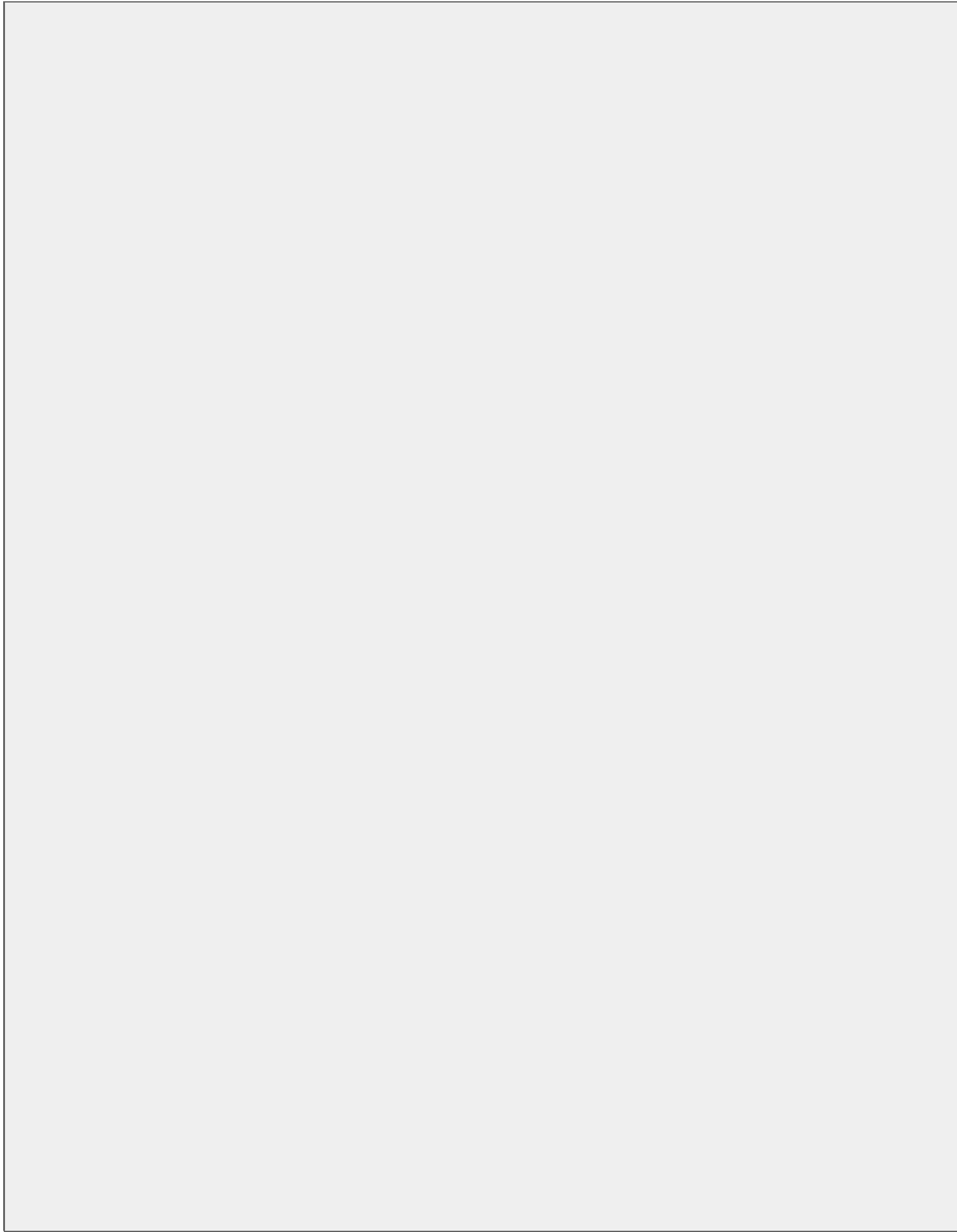
**7 – Période d'ouverture du commerce**

- > 7 mois
- ouverture > 3 mois et < 7 mois (obligation entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre)
- ouverture < 3 mois (obligation entre le 15 juin et le 15 septembre)

**8 - Plan détaillé de la terrasse demandée pour 1<sup>ère</sup> demande ou changement si renouvellement**

Plan détaillé ci-dessous comportant le nom des rues, des commerces voisins, la largeur du ou des trottoirs etc. de l'emplacement que vous désirez occuper (utilisez une couleur différente de l'existant). Vous pouvez également utiliser un plan fourni à titre gracieux par le service urbanisme (plan cadastral à échelle) :

Cf : page suivante



**9 - Description du mobilier à installer sur la terrasse**

		Nombre	Couleur	Matériaux
Tables				
Chaises				
Parasols	Simple pente			
	double pentes			
Jardinières				
Autres				

Les Parasols publicitaires sont proscrits

**10 - Pièces et renseignement à fournir**

- ✓ Une photo récente de l'établissement et de la terrasse sollicitée,
- ✓ Une photocopie de l'inscription au registre du Commerce (de moins de 3 mois en date),
- ✓ Une copie de la licence d'autorisation d'un débit de boisson et/ou de la licence restauration,
- ✓ Une copie de l'assurance de l'établissement,
- ✓ Une copie de l'assurance en responsabilité civile de l'exploitation.

**11 - Avertissements**

- ✓ La présente demande ne vaut en aucun cas autorisation tacite.
- ✓ Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles, précaires et révocables. Elles cessent de plein droit en cas de vente du fonds de commerce.
- ✓ Les autorisations délivrées ne sont ni cessibles, ni transmissibles. Elles ne peuvent pas faire l'objet d'un contrat privé.
- ✓ Les autorisations délivrées font obligation à leur titulaire d'acquitter les taxes et droits y afférant.
- ✓ Le domaine public devra impérativement être libéré de tout matériel dès la fermeture de l'établissement.
- ✓ La superficie de la terrasse pourra être proportionnelle à celle de l'établissement.
- ✓ Il est strictement interdit de modifier le sol du domaine public ou d'y fixer quoi que ce soit à l'occasion de l'installation d'une terrasse.

Fait à  le

Le propriétaire du fonds de commerce ou l'exploitant :

Nom :

Prénom :

Signature :

**NB : Toute demande incomplète ou inexacte et toute demande formulée par une autre personne que le propriétaire du fonds de commerce ne sera pas prise en compte.**

**La présente demande doit être adressée à  
M Le Maire de Saint Cyprien  
Service urbanisme  
Place Desnoyer  
66750 Saint Cyprien**

Contact : [MARCILLO Christophe](mailto:christophe.marcillo@stcyprien.fr) 04 68 37 68 10  
[christophe.marcillo@stcyprien.fr](mailto:christophe.marcillo@stcyprien.fr)